

# TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2025

## I. Rapport sur l'audit des états financiers

### 1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

### 2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur

les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4- Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn).

Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

#### **2.1 Prorogation de la durée de vie du fonds**

La société de gestion UGFS a décidé, lors de son conseil d'administration du 26 octobre 2020, de proroger la durée de vie du Fonds - Tunisian Prudence Fund de 10 ans à 99 ans. Cette décision a été publiée au Bulletin Officiel n° 6237 du 25 novembre 2020 du CMF.

Tunis, le 23 mars 2026

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Foued AMIRI**

**Tunisian Prudence Fund-TPF**  
**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>5-1</b>	2 361 289	1 639 305
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		559 410	332 295
Titres OPCVM		96 211	99 136
Obligations et valeurs assimilées		1 705 668	1 207 874
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5-2</b>	585 894	414 473
Placements monétaires		521 741	400 425
Disponibilités		64 153	14 048
<b>Créances d'exploitation</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 947 183</b>	<b>2 053 778</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>5-3</b>	10 281	8 151
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		0	0
<b>Autres créditeurs divers</b>		-9	-9
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 272</b>	<b>8 142</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>5-4</b>	<b>2 814 891</b>	<b>1 919 533</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>122 021</b>	<b>126 103</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	52 983
Sommes distribuables de l'exercice		122 010	73 120
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 936 911</b>	<b>2 045 636</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 947 183</b>	<b>2 053 778</b>

**Tunisian Prudence Fund-TPF**

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>5-5</b>	76 369	74 086
Dividendes		23 149	13 835
Revenus des obligations et valeurs assimilés		53 220	60 252
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>5-6</b>	59 637	20 315
Revenus des placements monétaires		59 637	20 315
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		136 006	94 402
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>5-7</b>	(25 036)	(16 429)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		110 970	77 973
<b>Autres charges</b>	<b>5-8</b>	(12 283)	(12 017)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		98 688	65 956
Régularisation du résultat d'exploitation		23 322	7 164
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>122 010</b>	<b>73 120</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(23 322)	(7 164)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		84 912	31 872
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		17 366	21 934
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>200 966</b>	<b>119 762</b>

**Tunisian Prudence Fund-TPF**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>200 966</b>	<b>119 762</b>
Résultat d'exploitation	98 688	65 956
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	84 912	31 872
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 366	21 934
Frais de négociation de titres	0	0
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(144 084)</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>834 393</b>	<b>561 485</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 651 900	1 947 600
- Régularisation des sommes non distribuables	140 834	146 029
- Régularisation des sommes distribuables	53 790	29 740
<b>Rachats</b>		
- Capital	(903 900)	(1 432 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(77 763)	(106 908)
- Régularisation des sommes distribuables	(30 468)	(22 576)
- Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>891 276</b>	<b>681 247</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2 045 636	1 364 389
En fin de l'exercice	<b>2 936 912</b>	<b>2 045 636</b>
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	17 972	12 820
En fin de l'exercice	25 452	17 972
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>115,390</b>	<b>113,824</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,57%</b>	<b>10,21%</b>

## **Notes Aux états financiers**

### **1- PRESENTATION DU FONDS**

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

La société de gestion UGFS a obtenu l'agrément du CMF n°24-2025 en date du 24 juin 2025, autorisant la délégation de la gestion administrative et comptable du fonds « Tunisian Prudence Fund » au profit de « BH INVEST ».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2025.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts

courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 361 289 dinars et se détaille comme suit :

	Code ISIN	Nombre DE TITRES	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
<b>Actions</b>			<b>454 690</b>	<b>558 609</b>	<b>19,02%</b>
ARTES	TN0007300015	2 632	21 554	30 447	1,04%
SFBT	TN0001100254	4 939	63 717	61 831	2,11%
SOTUMAG	TN0006580013	6 967	12 991	62 612	2,13%
Délice Holding	TN0007670011	5 674	38 982	72 990	2,49%
Hannibal Lease	TN0007310139	6 895	42 781	52 402	1,78%
Cellcom	TN0007590011	3 516	27 352	11 673	0,40%
BT	TN0002200053	9 314	47 292	58 874	2,00%
CC	TN0007400013	13 461	30 994	25 172	0,86%
SOTIPAPIER	TN0007630015	1 859	7 254	5 123	0,17%
SOTUVER	TN0006560015	2 305	29 445	31 834	1,08%
ATELIER DU MEUBLE INTERIEUS	TN0007740012	2 000	6 919	9 336	0,32%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	320	17 866	21 361	0,73%
TPR	TN0007270010	3 386	38 398	38 925	1,33%
UNIMED	TN0007720014	8 035	69 146	76 027	2,59%
<b>Droits</b>			<b>976</b>	<b>800</b>	<b>0</b>
DA HL 37/100 2020	TN0007270010	9	14	0	0,00%
DA SAM 1/5 2020	TNLPW5AW8TJ4	4	2	0	0,00%
DA SAM 8/85 2025	TN0007740038	2 000	960	800	0,03%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 596 790</b>	<b>1 705 668</b>	<b>58,08%</b>
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000580	68	62 900	70 671	2,41%
BTA 6,3% 03-2026	TN0008000580	900	886 320	936 348	31,88%
BTA 6,7% 04-2028	TN0008000572	100	94 800	102 833	3,50%
BTA 7,4% FEV 2030	TN0008000739	100	89 280	98 759	3,36%
BTA 7,4% FEV 2030 2	TN0008000739	240	215 040	237 022	8,07%
ENATT 1 2022 8,80%	TNPSL0PEJVO7	1 000	10 030	10 656	0,36%
ENATT 1 2022 8,80%	TNPSL0PEJVO7	14 000	140 420	149 187	5,08%
EO STB SUBORDONNE 2021-1	TN0R77XCOAH0	1 700	68 000	68 804	2,34%
EO CIL 2023-1 10,55%	TNY1F6BOX6F5	500	30 000	31 387	1,07%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>99 887</b>	<b>96 211</b>	<b>3,28%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	266	48 837	48 976	1,67%
UGFS BONDS FUND	TNU68H89L321	1 355	20 012	20 095	0,68%
UGFS Islamic Fund	TN5T4S8HSQQ0	100	10 000	5 442	0,19%
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU41	133	21 038	21 699	0,74%
<b>TOTAL</b>			<b>2 152 344</b>	<b>2 361 289</b>	<b>80,40%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille-titre » sont indiqués ci-après

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Coupons</u> <u>nets</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>1 543 498</b>	<b>0</b>	<b>47 713</b>	<b>48 094</b>	<b>1 639 305</b>	<b>-</b>
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>						
Actions cotées	154 206				154 206	-
BTA	886 320				886 320	
Emprunt National	150 450				150 450	
Obligations de sociétés	-				-	
Titres OPCVM	686 719				686 719	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>						
Actions cotées	-				-	-
Obligations de sociétés	(44 000)				(44 000)	
BTA	(538 104)				(538 104)	8 534
Titres OPCVM	(686 747)				(686 747)	8 832
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>						
Actions cotées				72 908	72 908	
Bons de trésor assimilables (BTA)				14 901	14 901	
Titres OPCVM				(2 897)	(2 897)	
<b>* <u>Intérêts courus</u></b>						
<b><u>Variation des coupons</u></b>						
<b><u>Variation des intérêts courus</u></b>						
			28 226		28 226	
<b>* <u>Intérêts courus</u></b>						
						-
<b>Soldes au 31 décembre 2025</b>	<b>2 152 344</b>	<b>0</b>	<b>75 939</b>	<b>133 006</b>	<b>2 361 289</b>	<b>17 366</b>

**Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités**

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Placements monétaires		521 741	400 425
Disponibilités		64 153	14 048
TOTAL	(1)	<b>585 894</b>	<b>414 473</b>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2025 à 585 894 dinars, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>520 000</b>	<b>521 741</b>	<b>17,76%</b>
PLACEMENT CT BTL ECH 27-03-2026	200	200 000	200 164	6,82%
PLACEMENT CT STB ECH 04-02-2026	200	120 000	121 177	4,13%
PL BTL ECH 27-01-2026	1	200 000	200 400	6,82%
<b>Disponibilités</b>		<b>64 153</b>	<b>64 153</b>	<b>2,18%</b>
Banque		64 153	64 153	2,18%
<b>TOTAL</b>		<b>584 153</b>	<b>585 894</b>	<b>19,95%</b>

**Note 5-3 : Opérateurs créditeurs**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	9 424	7 548
Compte du Dépositaire (BIAT)	856	603
	<u><b>10 281</b></u>	<u><b>8 151</b></u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération de gestion	6 424	4 555
Charges administratives	3 000	2 992
	<u><b>9 424</b></u>	<u><b>7 548</b></u>

**Note 5-4: Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	1 919 533
Nombre de parts émises	17 972
Nombre de copropriétaires	6
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	1 651 900
Nombre de parts émises	16 519
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	903 900
Nombre de parts rachetées	9 039
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	84 912
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 366
Régularisation des sommes non distribuables	45 080
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
<b>Capital au 31/12/2025</b>	
Montant	2 814 891
Nombre de parts	25 452
Nombre de copropriétaires	6

**Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des actions	23 149	13 835
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	53 220	60 252
<b>Total</b>	<u><b>76 369</b></u>	<u><b>74 086</b></u>

**Note 5-6: Revenus des placements monétaires :**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des billets de trésorerie	-	-
Revenus des pensions livrées	44 885	8 469
Revenus autres placements	14 025	11 444
Revenue compte de dépôt	727	402
<b>Total</b>	<u><b>59 637</b></u>	<u><b>20 315</b></u>

**Note 5-7 : Charges de gestion des placements**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	22 081	14 016
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 954	2 414
<b>Total</b>	<u><u>25 036</u></u>	<u><u>16 429</u></u>

**Note 5-8 : Autres charges**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais administratifs	11 904	11 897
Autres charges	379	120
<b>Total</b>	<u><u>12 283</u></u>	<u><u>12 017</u></u>

## 6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 6.1- Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>21/12/2021</b>
Revenus des placements	5,344	5,253	7,901	4,933	5,185
Charges de gestion des placements	(0,984)	(0,914)	(1,479)	(0,984)	(1,031)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,360</b>	<b>4,339</b>	<b>6,422</b>	<b>3,950</b>	<b>4,154</b>
Autres charges	(0,483)	(0,669)	(1,095)	(0,602)	(0,610)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,877</b>	<b>3,670</b>	<b>5,327</b>	<b>3,347</b>	<b>3,544</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,916	0,399	(0,510)	0,124	(0,096)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,794</b>	<b>4,069</b>	<b>4,817</b>	<b>3,472</b>	<b>3,448</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	3,336	1,773	3,257	0,595	2,289
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,682	1,220	(1,140)	0,687	(0,029)
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation des titres (2)</b>	<b>4,018</b>	<b>2,994</b>	<b>2,117</b>	<b>1,282</b>	<b>2,260</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,896</b>	<b>6,664</b>	<b>7,443</b>	<b>4,630</b>	<b>5,804</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,018</b>	<b>2,994</b>	<b>2,117</b>	<b>1,282</b>	<b>2,260</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,940	0,335	3,269	(0,116)	(0,142)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,958</b>	<b>3,329</b>	<b>5,386</b>	<b>1,166</b>	<b>2,118</b>
Distribution de dividendes	<b>8,186</b>	<b>0,000</b>	<b>3,820</b>	3,448	3,901
Valeur liquidative	<b>115,390</b>	<b>113,824</b>	<b>106,427</b>	<b>104,260</b>	<b>101,041</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	0,93%	0,88%	1,47%	0,99%	1,01%
Autres charges / actif net moyen	0,46%	0,64%	1,09%	0,60%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,54%	3,91%	4,79%	3,48%	3,46%

## 6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 33 985 DT TTC et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commission de gestion	22 081	14 016
Frais administratifs	11 904	11 897
	<u><b>33 985</b></u>	<u><b>25 913</b></u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 2 954 DT TTC